

Cannabis récréatif : la Ville de Bègles veut inventer un modèle français

[Isabelle Castéra](#)



La consommation récréative de cannabis pose des problèmes de sécurité publique, de risques liés au trafic. La dépénalisation du cannabis récréatif en Allemagne pose le débat en France. © Crédit photo : Illustration Jean-Christophe Sounalet/Sud Ouest

Tandis que l'Allemagne vient d'ouvrir la porte de la dépénalisation du cannabis récréatif, la France reste l'un des pays européens les plus répressifs. À Bègles (33), la mairie veut inventer un modèle français de légalisation encadrée, mais la porte est fermée à l'Intérieur

Décidément, Bègles a le sens des « happenings ». Un certain goût pour montrer la voie de la modernité. Ainsi [le premier mariage homosexuel y fut célébré, avec tout le vacarme médiatique](#), dix ans avant la promulgation de la légalisation du mariage pour tous en 2013. Le nouveau maire, [Clément Rossignol Puech](#), qui succède au très médiatique Noël Mamère, continue dans la même veine. Ainsi, à Bègles, avant tout le monde, les déchets alimentaires sont transformés en compost ou servent à produire du biogaz via la méthanisation ; avant tout le monde aussi, la circulation a

été limitée à 30 km/h partout et le vélo est plébiscité. L'émergence d'un premier modèle français de légalisation du cannabis inventé depuis Bègles n'aurait donc rien d'étonnant...

Sur le même sujet

Sur le même sujet



La mairie de Bègles organise une réunion publique le mercredi 10 avril.

Fabien Cottereau/Sud Ouest

Sur le même sujet

« Je souhaite faire de ma ville, un lieu d'expérimentation pour la production, la vente et la consommation du cannabis, soit une proposition qui répond à deux rapports, récents et sérieux, s'explique Clément Rossignol Puech. Je suis comme tous les maires, confronté aux enjeux de trafics de stupéfiants. Certes, Bègles n'est pas Marseille, mais nous aussi, on sent monter la violence. J'ai obtenu deux opérations des "stups" il y a trois ans, deux réseaux ont été démantelés, mais ils se sont reconstitués aussitôt derrière. Les producteurs et la demande sont toujours là. »

« Nous sommes dans une démarche de réduction des risques, de la consommation, de santé et de tranquillité publiques »

Le maire affirme aussi que la police « sature » face à une consommation

« installée » et rappelle ne pas faire « l'apologie du cannabis » : « Nous sommes dans une démarche de réduction des risques, de la consommation, de santé et de tranquillité publiques. Et puis mes enfants viennent d'entrer au collège, je me sens concerné. »



Clément Rossignol Puech, maire de Bègles, a initié un comité consultatif de co-construction et de suivi du projet de légalisation du cannabis sur sa commune.

Jean-Maurice Chacun/Sud Ouest

Un comité consultatif

L'année dernière, Clément Rossignol Puech a proposé à Emmanuel Macron l'ouverture d'une expérimentation territoriale de légalisation limitée à Bègles. Il a construit un comité consultatif avec des citoyens de bonne volonté, et un conseil scientifique composé de sociologue, addictologue et chercheurs. Le président a renvoyé la lettre entre les mains de son ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, lequel a répondu par ces mots : « Malgré une consommation de cannabis encore très élevée en France, l'augmentation de celle-ci depuis des dizaines d'années n'est pas inéluctable, et il est possible d'inverser la tendance par une stratégie

ferme de répression et de prévention. »

Dont acte, serait-on tenté de penser, et pourtant, Clément Rossignol Puech poursuit sa croisade. « Il n'a pas dit non, il a mis en avant la politique de répression, [ses opérations dites "places nettes"](#), remarque le maire de Bègles. Pas vraiment un succès. Moi, je vois que les habitants sont mûrs ! » Le « modèle » béglais envisage qu'une centaine de consommateurs réguliers soit suivie pendant deux ans. Ils achèteront et consommeront légalement, chez eux, ou dans un lieu dédié, avec une quantité limitée de produit tracé et un suivi pluridisciplinaire. Fuschia Serre vit à Bègles. Elle a été de toutes les réunions, intégrée dans le projet en tant que [chercheuse en neurosciences spécialiste de l'addiction chez les êtres humains à l'Université de Bordeaux](#). « Je ne veux pas me positionner en tant que Béglaise, mais je constate qu'en effet, il y a une acceptation des citoyens. La scientifique que je suis applaudit l'initiative, cette expérimentation fait émerger des solutions concrètes, notamment un cadre. Quel risque ? On sait que le cannabis pour les adultes a un pouvoir addictogène assez faible, comparé au tabac. Avec notre modèle, on pourra repérer les personnes qui rencontrent des difficultés, liées à la surconsommation ou à des effets délétères. L'accès aux soins leur sera facilité. »

L'échantillon de Bègles évalué, comparé

Marianne, 47 ans, est une consommatrice régulière et fume plusieurs joints par jour. Elle a commencé à l'adolescence, par provocation. « Aujourd'hui, c'est mon antidépresseur quotidien, j'ai du mal à m'en passer, admet-elle. Fumer me permet de cesser de ruminer, de m'apaiser. Depuis plusieurs années, la qualité a évolué : on ne sait plus ce qu'il y a dedans et les effets sont beaucoup plus puissants, sans doute la teneur en THC [en tétrahydrocannabinol, la substance psychoactive responsable des effets euphoriques du cannabis, NDLR]. Tout est opaque, sur la provenance, la qualité. »

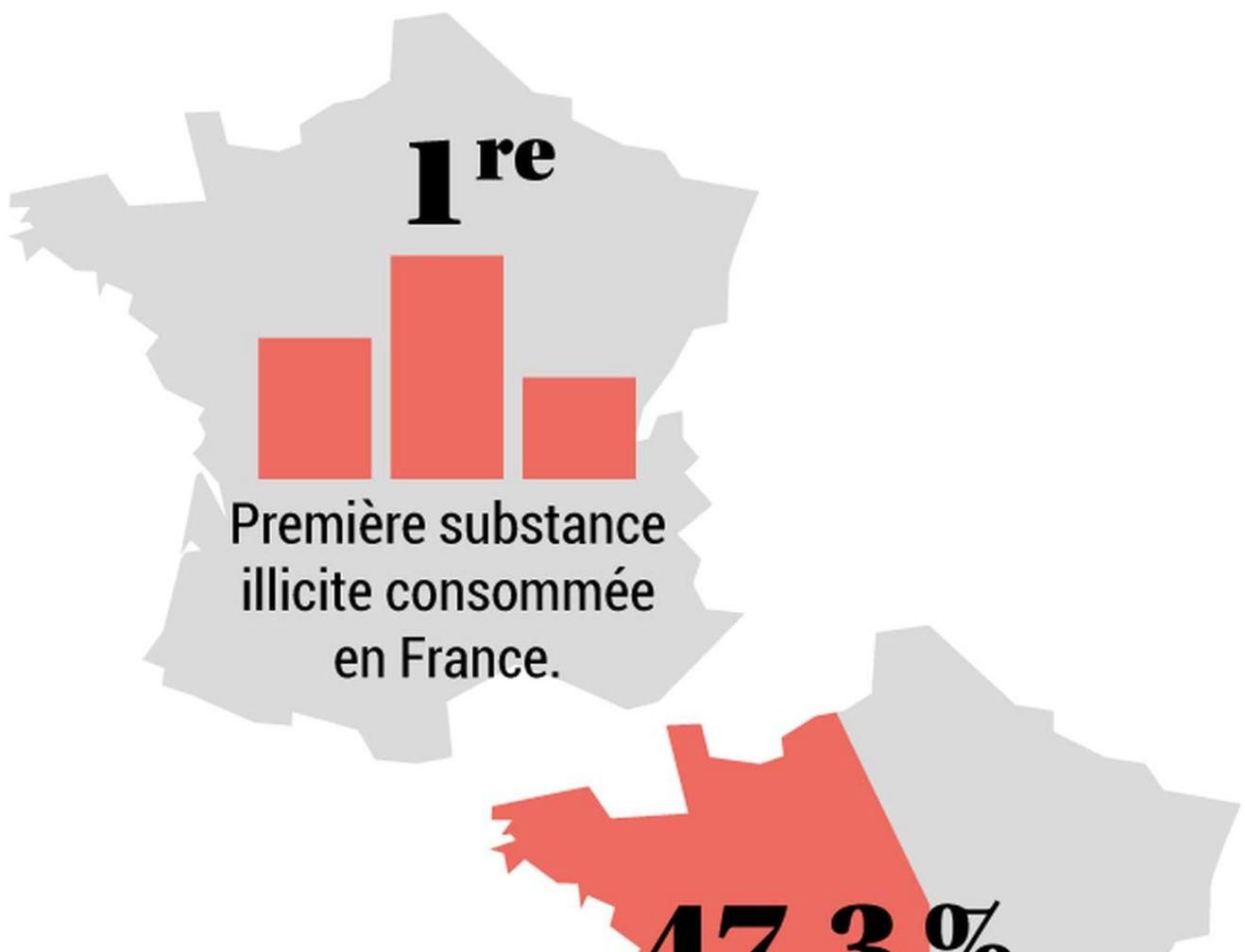
« Acheter du cannabis sur un marché illicite expose à des dangers. La

| *prohibition crée des dangers, elle les nourrit* »

Sur le même sujet

Sarah Perrin, sociologue spécialisée dans l'étude des drogues, du genre et de la déviance à l'Université de Bordeaux, atteste. Elle figure au sein du comité d'experts de Bègles. « Je comprends la crainte des consommateurs, acheter du cannabis sur un marché illicite expose à des dangers. La prohibition crée des dangers, elle les nourrit. Le travail entrepris par Bègles, avec cette approche participative, va permettre de protéger les citoyens d'une part, et que le trafic s'apaise d'autre part. Les scientifiques que nous sommes pourront comparer l'échantillon béglais de consommateurs encadrés à tous ceux qui ne sont pas régulés. »

Qui consomme du cannabis en France



47,3 %

47,3 % de la population adulte déclare avoir consommé du cannabis au cours de sa vie.

10 %

10 % de la population déclare avoir fumé dans l'année.

33 ans

C'est l'âge moyen du fumeur régulier de cannabis, il était de 25 ans en 1992.





jusqu'à 4

Niveau de consommation des fumeurs réguliers : entre 1,8 joint par jour et 4,1 joints en moyenne.



Chez les ados, en 2021, 10 % des collégiens déclarent avoir consommé une fois.

À 17 ans, en 2022, 30 % des lycéens ont fumé au moins une fois. Ils étaient 50 % en 2002.

SO « INFOGRAPHIE »

Sources : Observatoire français des drogues et des tendances addictives (mars 2023) et Santé publique France
<https://www.ofdt.fr/>